

**" ASSOCIATION AVICOLE DU BOCAGE GRANVILLAIS "**  
**2 ème EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE**  
**14 au 16 Février 2025**

Sous le haut patronage de la SCAF, SNC, FFV et FFC  
Salle des fêtes de Saint Martin de Bréhal, **Place Monaco 50290 BREHAL**

**Grand Prix de la ville de BREHAL**  
**2 Grand Prix SCAF 1 Grand Prix F.F.V**  
**4 Grands Prix d'Exposition 5 Grands Prix d'Elevage**  
**Challenge Patrice CHAUVIERE : Sottobanca et Faverolles**  
**Challenge de la Malines**  
**Challenge NORMANDIE AVICULTURE**  
**Course aux points lapins**  
**28 Récompenses d'Encouragement Normand**

**Art.1 :** L'exposition d'Aviculture est ouverte à tous les aviculteurs amateurs sélectionneurs d'animaux de race pure. Tous les animaux devront être bagués, tatoués ou pastillés des années 2020, 2021, 2022, 2023 ou 2024. Les oiseaux régis par la loi de Washington ne seront pas acceptés.

**Art.2 :** Les droits d'inscriptions par cage sont fixés comme suit :  
Unités (volailles, palmipèdes, lapins, pigeons) : 3 €  
Couples : Oiseaux d'ornement (pas de volailles, ni de pigeons en couple) 5 €  
Trios : 7 €  
Parquets (à partir de 4 animaux) : 9 €  
Volières : Oies, Dindons, gros Palmipèdes (Préciser si Trio, couple, unité) 8 €  
Catalogue + Frais de secrétariat obligatoire 6 €

Les adhérents de l'AABG ainsi que les membres de la GAO de la Sélune bénéficieront d'une remise de 50% sur toutes les cages.

L'exposant retirant pour une raison quelconque un ou plusieurs lots, après inscription, ne pourra réclamer le montant des droits versés.

**Art.3 :** Toute déclaration d'inscription, lisiblement remplie, doit être adressée au Président Monsieur Jérôme GALLES, 618 Route de Saint Martin 50290 BREHAL, 06.88.02.05.74

Mail : [expo.aabg@gmail.com](mailto:expo.aabg@gmail.com)

Elle doit être accompagnée du montant des inscriptions, réglée par virement bancaire sur le compte **FR76 1548 9047 0600 0498 1000 121** ou par chèque bancaire, libellé au nom de : Association Avicole du Bocage Granvillais (AABG). La clôture des inscriptions est fixée au 15 janvier **2025 ou dès que le nombre d'animaux admissible est atteint**. Le comité se réserve le droit de refuser toute demande d'engagement sans avoir à en motiver sa décision.

**Art.4 :** Les exposants peuvent mettre des animaux en vente en inscrivant le prix sur la déclaration d'inscription. Ce prix sera majoré de 20 % au profit de l'association organisatrice. Tous les sujets vendus, pourront être retirés immédiatement en la présence d'un commissaire.

**Art.5 :** Le comité de l'exposition prendra toutes les dispositions pour la bonne nourriture et la surveillance des animaux.

**Art.6 : Mesures sanitaires :** A l'arrivée, les sujets seront soumis à un contrôle vétérinaire. Tout sujet douteux sera retourné ainsi que ceux se trouvant dans le même emballage. Ceci sans remboursement des frais et à la charge de l'Exposant. Il sera exigé un Certificat de vaccination contre la maladie de NEWCASTLE pour les pigeons et volailles, A joindre impérativement, le certificat de claustration avec la déclaration d'inscription.

**Art.7 :** Pendant les opérations du jury, l'entrée de l'exposition sera interdite à toute personne étrangère au comité d'organisation. Les récompenses seront décernées après décision du jury, désigné par le comité d'organisation. Les décisions du jury seront sans appel. Les exposants pourront être remboursés en toute ou partie des frais de leurs inscriptions si l'exposition ne pouvait pas avoir lieu en raison de cas de force majeure.

**Art.8 : Calendrier de l'exposition :**

Jeudi 13 Février de 11h à 19h	Réception et mise en cage des animaux
Vendredi 14 Février à partir de 8h	Opération du jury + ouverture aux associations
Samedi 15 Février 9h30 – 18 h	Ouverture au public et Bureau des ventes
Dimanche 16 Février à partir de 9h30	Ouverture au public et Bureau des ventes
Dimanche 16 Février à 16h	Remise des récompenses et délogement

**Art.9 : Principales récompenses :**

- Grand Prix SCAF : le meilleur jeune éleveur de moins de 18 ans non abonné SCAF
- Grand Prix SCAF: le meilleur sujet dans une race rare
- Grand Prix F.F.V : la meilleure volaille Française (sauf Normande)
- Challenge NORMANDIE AVICULTURE : Réservé aux adhérents de Normandie aviculture (**plus beau sujet Normand**).
- Challenge Patrice CHAUVIERE : 2 races à savoir le Pigeon SOTTOBANCA et la volaille FAVEROLLE : 4 catégories par race soit Champion jeune, vice-champion jeune, champion adulte et vice-champion adulte
- Grand Prix de la ville de BREHAL: Éleveur ayant totalisé le + grand nombre de points avec ses animaux exposés sur 10 sujets toutes races et variétés confondues.

- **5 Grands Prix d'élevage : sur 6 sujets de même race** : 1 Volailles – 1 Palmipèdes oiseaux d'ornements - 1 Lapins cobayes - 1 Pigeons tourterelles.

Pour participation aux prix d'élevage et prise en compte, il faut impérativement cocher 6 cases même race dans la colonne participation au prix d'élevage sur la feuille d'inscription.

1 Prix d'élevage spécial race Normande, attribué lui sur 6 sujets répartis sur au moins 3 races Normandes différentes, que ce soit en lapin, pigeon, volailles et palmipèdes. (**ex : 1 lapin Normand, 1 canard Duclair, 3 Le Merlerault et 1 oie Normande**).

- **4 Grands Prix 'Exposition'** : 1 Catégorie Volailles, 1 Catégorie Palmipèdes oiseaux d'ornements, 1 Catégorie Lapins cobayes - 1 Catégorie Pigeons tourterelles

Des « meilleurs sujets » seront désignés par les juges dans les 11 catégories suivantes

- Oiseaux d'Ornement, Palmipèdes, Dindons
  - Volailles Grande race Française
  - Volailles races naines
  - Lapins races moyennes
  - Lapins petites races et Rex
  - Lapins à fourrures
  - Volailles Grande race Étrangère
  - Lapins nains et Cobayes
  - Lapins grandes races
  - tourterelles
  - Pigeons
- Lors de la création de notre association A.A.B.G., l'une de nos motivations principales était de favoriser la promotion des races Normandes, cela a été un succès en 2024 vu le nombre d'inscriptions dans cette catégorie et c'est pourquoi nous renouvelons cette série de récompenses en les multipliant par deux, que nous appelons **REN** (Récompense d'encouragement Normand). 1 REN sera attribué au meilleur sujet de chaque race Normande, femelle et mâle, **soit 28 récompenses**. Pour les volailles, Il sera délivré un titre aux grandes races pour les races ou elles existent en grande race et race naine. 2 titres seront délivrés aux volailles naines toutes races confondues.

- **REN** : Des « Récompenses d'Encouragement Normand » seront désignés par les juges dans les 14 catégories suivantes :
 

- Lapin Normand	- Lapin Blanc de Hottot	- Pavilly
- Lapin Grand Russe	- Pigeon Cauchois	
- Gournay	- Cotentine	- Le Merlerault
- Volailles races naines	-Oie Normande	- Caumont
- Canard Rouennais	- Canard Duclair	- Crêve-Coeur

**Art.10 : Principales organisations et dotations dans le cadre de cette exposition :**

Challenge de la Maline. (1 champion Coq et 1 championne Poule sur les deux crêtes confondues)

Challenge NORMANDIE AVICULTURE : Règlement association Normandie Aviculture

**Art.11** : Le jury sera composé de juges officiels. Leurs décisions seront sans appel. Le jury se réserve le droit de ne pas décerner certains «meilleurs sujets» dans certaines catégories si la qualité et ou le nombre d'animaux présentés sont insuffisants. Il pourra décerner autant de 97, 96, 95,... Les sujets ayant obtenus un Grand Prix d'Exposition, un titre de «meilleur sujet» dans leur catégorie peuvent concourir ensuite, dans le prix d'élevage de l'exposition.

**Art.12 : Récompenses**

Il ne sera attribué par animal qu'un seul prix individuel, toutefois un animal ayant obtenu un prix individuel pourra concourir aux 4 GPE ainsi qu'au Grand prix de la ville de BREHAL.

Le Grand Prix de la Ville de **BREHAL** sera récompensé par un panier garni, **une plaque + 1 cure évasion marine avec 3 soins pour 2 personnes à Prévithal 50350 Donville les Bains.**

Les **Grands Prix d'Exposition** et d'Eleveage seront récompensés par un panier garni, et 1 plaque.

Les « **Grand Prix d'Honneur** » seront récompensés par un panier garni + une plaque.

Les différents championnats seront récompensés d'une plaque et d'un panier garni

Les **REN** récompensés dans chaque catégorie par une plaque + 1 Aller/retour (par race attribuée par les juges au choix mâle ou femelle) pour 1 personne sur les Iles Chausey (départ à Granville) par la **vedette de la compagnie «Jolie France»** et un panier garni.

Il y aura donc 28 plaques attribuées pour la catégorie REN, **14 Aller/Retour** Chausey.

Pour tous les éleveurs : 1 plaque souvenir

**Art.13** : Les résultats du Palmarès pourront être obtenus à partir du vendredi 14 Février 2025 à partir de 20 h 30 sur la page Facebook **AABG**, Pour tous renseignements pendant l'exposition, vous pouvez appeler le 06.88.02.05.74 (Jérôme GALLES). Merci de préparer vos N° de cages.

**Art.14** : L'enlogement et le délogement de fin exposition seront établis obligatoirement en présence d'un commissaire.

**RESTAURATION**

Il sera possible pour ceux qui le désirent de se restaurer sur place pendant l'exposition le samedi midi et le dimanche midi au prix de 18€, boisson non comprise sauf 1 apéritif offert.

Samedi midi : Apéritif offert, Plat, fromage et dessert. (Boisson non comprise)

Dimanche midi : Apéritif offert Plat, fromage et dessert. (Boisson non comprise)

Le samedi et le dimanche, des galettes complètes et crêpes seront également disponibles.

Inscription obligatoire et paiement en même temps que l'inscription.

**HEBERGEMENT**

7 gîtes sont disponibles à proximité de la salle d'exposition (environ 100 mètres), d'une capacité de 6 personnes. Places limitées. Prendre contact avec la Mairie de BREHAL.

**"ASSOCIATION AVICOLE DU BOCAGE GRANVILLAIS "**  
**2 ème EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE**  
**14 au 16 Février 2025**

Sous le haut patronage de la SCAF, SNC, FFV et FFC  
Salle de Saint Martin de Bréhal, **Place Monaco 50290 BREHAL**

**2 Grand Prix SCAF Grand Prix F.F.V**  
**Challenge « Patrice CHAUVIERE » Sottobanca et Faverolles**  
**Challenge de la Malines**  
**Challenge NORMANDIE AVICULTURE**  
**Course aux points lapins**  
**28 Récompenses d'Encouragement Normand**

**Déclaration d'inscription**

Mr ou Mme \_\_\_\_\_

Adresse complète \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Adresse mail \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**Droit d'inscription (50% de remise pour les membres de l'A.A.B.G, ainsi que les membres du G A O  
de la SELUNE**

Catégories	Prix	Nombre	total
Unités	3,00 €		
Couples	5,00 €		
Trios	7,00 €		
Parquets	9,00 €		
Volières	8,00 €		
Frais de secrétariat + Catalogue	6,00 €		6,00 €
Repas			
TOTAL			

Règlement par chèque ou virement bancaire à l'ordre de l'Association Avicole du Bocage Granvillais :  
**AABG** IBAN : **FR76 1548 9047 0600 0498 1000 121**

Adressez votre règlement avant le **15 JANVIER** avec la liste des animaux à enregistrer accompagnés du  
certificat vétérinaire et le certificat de claustration

à : **Monsieur Jérôme GALLES**  
**618 Route de Saint Martin**  
**50290 BREHAL**  
**06.88.02.05.74**

Mail : **expo.aabg@gmail.com**

